

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Sapeurs-pompiers de Marquette-lez-Lille, 1920

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

Marquette-lez-Lille

Sainte Barbe, patronne des pompiers

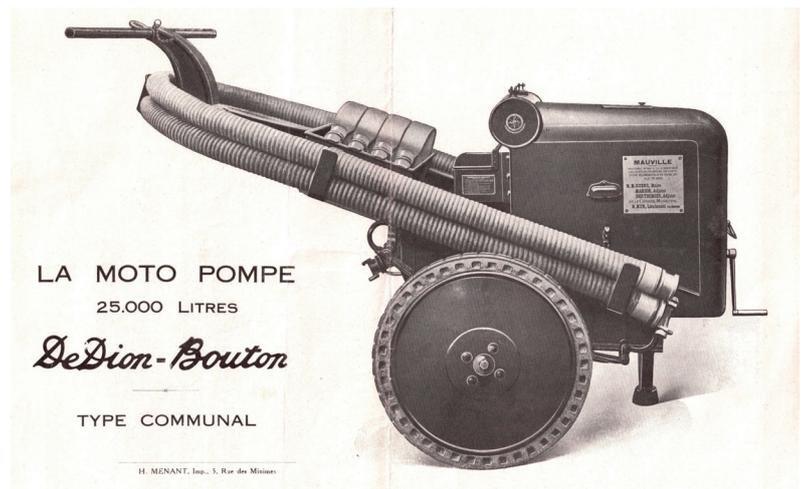
Née au III^e siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3^{ème} République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

Le bal du 14 juillet

Le 14 juillet 1937, un sergent dénommé Cournet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu : pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danse le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 juillet.



Publicité pour la motopompe De Dion-Bouton, 1927

La création du Corps de Marquette

Le 18 décembre 1865, face à la pression du préfet, le conseil municipal élu 3 mois plus tôt décide la création d'un corps de sapeurs-pompiers à Marquette. Celui-ci devra veiller à la sécurité anti-incendie mais aussi au maintien de l'ordre et des propriétés. Les pompiers seront donc armés. Un appel à souscription publique est lancé. Le Maire Florimond Hanart et M. Lesaffre donnent chacun 200 Fr. Ils sont les plus gros donateurs ! La Compagnie est donc créée en 1866 avec à sa tête un conseiller municipal et industriel : Louis Despretz. Il quittera cette fonction en 1868 pour devenir maire. Les sapeurs signent un engagement de dix ans. Gare au pompier qui souhaite démissionner car il devra payer une amende de 40 Fr à la caisse des secours. On recrute de préférence des ouvriers du bâtiment, français ayant plus de 18 ans et jouissant de leurs droits civils.

L'inauguration des 20 et 21 mai 1866

La création du corps donne lieu à une inauguration en grande pompe. Les compagnies de sapeurs-pompiers des villes voisines sont invitées à défiler et à se mesurer entre elles au tir. Une messe donne la bénédiction divine à la compagnie et à la pompe. Au programme des réjouissances, la compagnie parade en armes avant que l'on procède à la bénédiction de la pompe. Sont organisés de nombreux jeux comme le mât de cocagne, des courses en sac et un tir à la cible chinoise. La journée se termine par

un grand bal suivi d'un feu d'artifice.

Les réorganisations du corps

A chaque fin d'engagement, une commission municipale des pompiers est réunie. Celle-ci est chargée de refondre le règlement du corps et d'organiser la campagne de recrutement des nouveaux pompiers. Le commandant du corps est désigné par le préfet. A partir de 1876 l'engagement des sapeurs-pompiers n'est plus que de 5 ans. En 1889, le corps de 41 hommes est réduit à une escouade de 12 hommes qui se chargent uniquement de la lutte contre les incendies. Les pompiers ne sont donc plus armés. La réorganisation de 1896 a lieu au nouveau siège des pompiers, dans l'estaminet du Vieux Soldat. Une affiche placée dans tous les estaminets de la commune appelle les volontaires à se porter candidats. Sur les 51 candidats, 34 sont retenus. La commission et les nouvelles recrues trinquent ensuite à leur avenir commun. Les effectifs ont beaucoup varié au cours des ans. En janvier 1896, le corps des sapeurs-pompiers compte 35 hommes, 37 en 1901, puis 12 en 1906.

La construction du dépôt de pompes

En 1895, la commune décide la construction d'un dépôt de pompe. Avant cette date, le matériel incendie (pompes à bras, tonneau sur roues, hâches, paniers en osier, seaux en toile, tuyaux en cuir et lances) étaient entreposés à l'usine Lesaffre-Bonduelle et à l'asile de Lommelet. Il est d'abord envisagé de construire la remise sur le quai de la Deûle à l'embouchure de la Marque, mais cet emplacement n'est pas retenu. Il est en effet trop éloigné de la Grand Route et une côte est à gravir pour arriver dans le Bourg. Le dépôt sera finalement construit en 1896, derrière l'école des garçons dans le jardin de l'instituteur (à la place actuelle du dépôt).

Les pompiers durant les guerres

En 1914, la mobilisation générale appelle sous les drapeaux une grande partie des pompiers communaux. Il ne reste plus que huit hommes dans le corps. Les Allemands occupent Marquette, et notamment le dépôt de pompe, à partir du 12 octobre 1914. Après leur passage le matériel est dispersé. Durant la Seconde Guerre mondiale, un service de défense passive contre l'incendie est organisé pour protéger le territoire contre les bombardements aériens. Les bénévoles vont être mis à contribution pour éteindre les incendies. La remise de pompe est endommagée. La commune obtient des compensations financières au titre des dommages de guerre et répare le dépôt.

La lutte contre l'incendie

En 1927, une motopompe est achetée pour moderniser l'équipement qui était composé auparavant de pompes à bras. En 1938, une sirène électrique, installée sur le compte de la défense passive, appelle les pompiers lors des incendies à la place du tocsin et des sonneries de clairon. Des tuyaux sans séchage vont remplacer les anciens tuyaux que l'on devait pendre dans des tours de séchage. Le 16 décembre 1933, à 23 heures, se déclare dans la salle d'emballage et magasins annexes un incendie aux Ets Clabaut (rue de Lille). La cause en est inconnue. Les pompiers de Marquette mettront plus de 10 heures à éteindre le



Concours de démonstration à Poperinghe (B), 1934



Convoi mortuaire de Albert Baroux, 25 avril 1955

feu, celui-ci étant alimenté par des déchets de papiers. Les décombres devront être noyées durant plus de deux jours afin de circonscrire un éventuel départ de feu. Le sous-lieutenant Albert Baroux doit s'aliter après avoir marché dans l'eau et la glace pendant 11 heures. Déjà, en 1920 un terrible incendie que les pompiers avaient combattu activement avait ravagé les magasins de la papèterie Clabaut faisant des dégâts estimés à 1 million et demi de francs.

Si les incendies sont légion dans une ville industrielle comme Marquette, les pompiers sont appelés pour effectuer des opérations de sauvetage sur d'autres types de sinistres. Ce fut le cas en 1907, lorsque la minoterie Desprez, située au Pont de l'Épinette, s'effondre peu avant midi, ensevelissant sous les décombres la plupart des ouvriers. A midi moins le quart, la partie supérieure de l'édifice (l'immeuble comprend sept étages) cède et s'écroule, déterminant la chute successive des étages inférieurs sur le sol. La pièce du rez-de-chaussée n'est plus qu'un immense amas de décombres, dans lequel gisent pêle-mêle le matériel, les outils et les cadavres des ouvriers. Un premier appel fait, peu après la catastrophe, révèle l'absence de huit ou dix ouvriers. A la première nouvelle de l'accident, les pompiers de Marquette accourent sur les

lieux. Des pans de mur menacent de s'abattre à tout instant et de faire de nouvelles victimes parmi les imprudents qui se tiennent trop près du bâtiment. Devant la gravité du feu, il est fait appel au bataillon de Lille. Les pompiers envoient sur les lieux leur grande échelle d'incendie avec plusieurs hommes. Le commandant du bataillon procède à un rapide examen de la situation et fait abattre un pan de mur à peu près suspendu dans le vide et qui tient au reste du mur si légèrement que tous s'attendent à le voir choir d'un moment à l'autre.

La fin des pompiers communaux

En 1966, le corps des sapeurs-pompiers de Marquette-lez-Lille célèbre le centième anniversaire de sa fondation. De grandes manifestations sont organisées à cette occasion. Les festivités débutent le 2 juillet par une retraite au flambeau. Le dimanche 3 juillet dans la matinée sont organisés des concours de tir et de cliques (fanfares). C'est également l'occasion d'inaugurer la nouvelle caserne construite sur l'emplacement de l'ancien dépôt de pompe et le maire, Michel Delebarre, remet des médailles aux pompiers méritants. En 1968, après la création de la communauté urbaine de Lille, la compétence service de secours contre l'incendie est transférée à la CUDL qui se substitue aux communes pour assurer la gestion des corps des sapeurs-pompiers. Les pompiers de Marquette ne sont donc plus à la charge de la commune.

Malgré les efforts du maire de l'époque, Jean Delebarre, la caserne fermera ses portes en 2008, faute de nouvelles recrues. Il existe encore de nos jours, des sapeurs-pompiers volontaires résidant dans la commune, dépendant de la caserne de Marcq-en-Baroeul.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales